

Madame Corina Crețu
Commissaire en charge de la politique régionale
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200

1049 BRUXELLES

27/11/10

Namur, le **19 DEC. 2015**

Madame la Commissaire,

Avec plus de 210 000 travailleurs frontaliers qui traversent quotidiennement ses frontières internes, la Grande Région se distingue des autres espaces de coopération transfrontalière : elle constitue la première Eurorégion en termes de mobilité professionnelle transfrontalière. Face aux défis et enjeux en matière de transports, de formation, d'emploi et d'aménagement durable du territoire que représente cette réalité, nous, Exécutifs de la Grande Région – Sarre, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et Communautés française et germanophone de Belgique, agissons de manière concertée et complémentaire, afin, d'une part, de lutter contre les freins qui subsistent en raison de la situation frontalière et, d'autre part, de stimuler le sentiment d'appartenance des populations à un espace de développement commun ouvert et harmonieux.

Depuis plus de vingt ans, la coopération des Exécutifs dans la Grande Région porte des fruits en de nombreux domaines. Les Sommets passés ont été générateurs d'impulsions importantes pour notre territoire qui ont transformé la Grande Région en un véritable laboratoire de la coopération européenne. Par conséquent, les expériences issues de la coopération en Grande Région peuvent générer une valeur ajoutée importante en vue de l'intégration européenne. La Grande Région est ainsi disposée à partager ses expériences et compétences dans le cadre de votre recherche de bonnes pratiques au niveau européen. Plutôt que de participer exclusivement à votre consultation en ligne portant sur les obstacles à la coopération transfrontalière, nous avons préféré ici simplement citer une sélection restreinte d'obstacles et de pistes pour les surmonter. Nous nous tenons, si vous le souhaitez, à votre disposition pour apporter davantage d'éléments de précision.

En ce qui concerne la mobilité professionnelle, la Grande Région occupe une place importante en Europe. Or, les freins existants relevant de législations nationales incompatibles constituent un véritable défi à relever au niveau grand-régional. Dans ce but, à côté du réseau EURES que soutient la Commission depuis plus de 20 ans, une structure d'experts a été constituée en 2010 : la Task Force Frontaliers. Elle a pour mission l'élaboration de propositions de solutions juridiques et administratives en réponse aux questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région.

Depuis le processus de Bologne, l'objectif de la Grande Région est de contribuer à la construction d'un Espace européen de l'enseignement supérieur. Sur son territoire, ceci se traduit précisément par la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche de renom, ainsi que par la mise en place d'approches pragmatiques en termes de mobilité étudiante. L'Université de la Grande Région démontre combien la création d'un groupement d'universités partenaires voisines, l'élaboration de parcours bi- ou trilatéraux, l'offre commune de cours, la co-diplomation etc. favorisent la complémentarité et les synergies entre nos systèmes universitaires.

Enfin, la coopération culturelle pérennisée après l'action pilote « Luxembourg et Grande Région – capitale européenne de la culture 2007 » souligne la réussite que peut constituer une coopération de confiance et de voisinage.

Nous nous félicitons en outre que notre territoire ait bénéficié jusqu'à présent des programmes INTERREG qui favorisent l'émergence d'un espace commun pour un développement durable et souhaitons que la Grande Région puisse à l'avenir encore en bénéficier.

De nombreuses solutions ont ainsi pu être trouvées au fil des années, mais force est de reconnaître que les obstacles administratifs perdurent et représentent encore autant de freins qui handicapent notre action. A titre d'exemple, alors qu'un accord-cadre a été signé à l'échelle de la Grande Région afin de promouvoir une formation professionnelle transfrontalière, sa mise en œuvre relève du niveau bilatéral. Les aspirants à la mobilité sont alors confrontés à la non-reconnaissance des diplômes et aux autres entraves relatives à la couverture sociale des apprentis ou des stagiaires dans le pays voisin. De même, tandis que la mobilité des travailleurs constitue une dynamique qui, avec les évolutions démographiques structurelles importantes que connaît notre territoire, ne cessera de s'amplifier, la gestion différenciée des droits sociaux ne correspond pas à la réalité d'un espace de vie transfrontalier. Enfin, la réalisation d'un réseau transfrontalier efficace de transport butte sur des capacités d'intervention variables dans l'exercice des compétences et sur des réglementations différentes.

C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction votre initiative d'avoir lancé une consultation citoyenne sur les obstacles à la coopération transfrontalière en Europe, à l'occasion du 25^e anniversaire du programme INTERREG et nous vous en remercions. Nous vous proposons dès lors notre expertise pour prendre part au débat et à la recherche commune de solutions.

Pour cela, nous soutenons à l'unanimité la réflexion lancée par l'actuelle présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, sur la création d'un nouvel instrument juridique qui pourrait contribuer à l'amélioration de la coopération en zones frontalières. Cette réflexion s'inscrit dans l'ambition de rendre la cohésion territoriale et l'agenda territorial 2020 plus opérationnels, afin d'améliorer la compétitivité des zones frontalières et la qualité de vie de leurs habitants.

Restant à votre disposition pour tout échange utile, et avec l'expression de notre meilleure considération.

Pour le Sommet de la Grande Région, composé de :

- la Communauté germanophone de Belgique
- le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- le Conseil départemental de la Meuse
- le Conseil départemental de la Moselle
- le Conseil régional de Lorraine
- la Fédération Wallonie-Bruxelles
- le Grand-Duché de Luxembourg
- la préfecture de région de Lorraine
- le Land de Rhénanie-Palatinat
- le Land de Sarre
- la Wallonie

La Présidence du XV^e Sommet de la Grande Région,



René COLLIN



Paul MAGNETTE